

Jeudi 4 avril

Montbrison et son cœur historique

Matin : Visite du Cœur historique de Montbrison et de la Salle héraldique de la Diana

La Collégiale

La Collégiale Notre-Dame est le monument emblématique du Forez : architecture gothique unique, et plus de huit siècles d'histoire .

La construction de cette église gothique s'échelonne sur presque deux siècles (1223-1466)

Avec sa belle architecture, elle est le cœur de la cité et une des plus belles églises de la région.



La Salle Héraldique de la Diana

La Salle héraldique de la Diana, ornée d'un plafond décoré de 1728 blasons, est un site unique en France par son ancienneté. Elle accueille une bibliothèque de 30 000 ouvrages. Elle aurait été aménagée aux environs de l'an 1300 par le comte Jean 1^{er} de Forez. Les États de la province se réunirent dans ce haut lieu de son histoire médiévale.

François 1^{er} y fut accueilli en 1536.

La ville de Montbrison l'acquit sur souscription des Foréziens en 1862, à l'instigation du Duc de Persigny, ministre de Napoléon III et forézien.



Restaurant "La table de l'Astrée" à Savigneux

Après-midi : Le musée d'Allard

Dans un ancien hôtel particulier, entre cour et jardin le musée Jean Baptiste d'Allard, l'un des plus anciens du département, abrite deux siècles de collections constamment enrichies.

Il offre son regard sur la nature, l'art et l'enfance. Fruit du cabinet d'histoire naturelle et de curiosités constitué par Jean-Baptiste d'Allard dans la première moitié du 19^{ème} siècle, il présente aussi de nos jours une collection de jouets anciens (parmi lesquels GÉGÉ) et un programme d'expositions temporaires.



Départ en car de Saint-Paul à 08 h, de Grand-Croix à 08 h 05

Retour vers 19h00

Tarif par personne 60 € (chèque S.V.P.)

Le coût réel est de 64 € : la différence est prise en charge par l'Association

Les inscriptions seront prises les 5 et 12 mars

Renseignements au 06 82 62 22 04 ou 06 43 54 90 55

Nous ne rembourserons les adhérents qui renonceraient, après inscription, à la sortie, qu'aux conditions suivantes :

Remboursement intégral : Le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.

Remboursement à 50% : Désistement du 10^{ème} jour au 8^{ème} jour avant la sortie.

Remboursement des frais de repas uniquement : Désistement à partir du 8^{ème} jour avant la sortie.

Aucun remboursement : Non présent à l'heure du départ.

Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.